



Restaurant Scolaire « LA BONNE FOURCHETTE »

Chers parents,
Pour la prochaine rentrée scolaire, le Restaurant Scolaire accueillera les enfants à partir du

Mardi 1 SEPTEMBRE 2020

Nous vous remercions de bien vouloir inscrire vos enfants **avant le 17 juillet 2020** afin de faciliter notre organisation.

Inscriptions :

Les inscriptions ne seront prises en compte que si l'intégralité des factures est soldée !

Les fiches d'inscription sont à renvoyer par Email à l'adresse : labonnefourchette@outlook.fr ou à déposer en Mairie de l'Aiguillon sur Vie **jusqu'au mardi 17 Juillet**. Au vu des conditions sanitaires actuelles, l'école ne sera pas en mesure de réceptionner les dossiers d'inscription.

Tarifs :

Pour l'année 2020-2021, les tarifs sont fixés comme suit :

- Frais d'inscription : 1 €
- Pour les enfants qui prennent **plus de 8 repas par mois** : 3.85 € Par repas (*)
- Pour les enfants qui prennent **moins de 8 repas par mois** : 4.25 € Par repas (*)

(*) Le prix du repas pourrait être augmenté au 01 Janvier 2021 à la suite du bilan qui vous sera présenté à l'Assemblée Générale.

Présences :

Tous les enfants inscrits à l'année doivent prendre impérativement leurs repas régulièrement sauf cas de maladie, vacances des parents.

Enfants utilisant la cantine de façon permanente :

Les enfants sont automatiquement inscrits en fonction du planning établis sur la fiche d'inscription, vous n'avez aucune démarche à faire sauf en cas d'absence, **il faut prévenir Florence avant 9h00 au 02 51 22 80 76 le jour d'école précédent le jour du repas.**

Enfants utilisant la cantine de façon occasionnelle :

L'inscription des enfants doit se faire au plus tard **le jour d'école précédent le jour du repas avant 9h00**

Dans les 2 cas, voici le schéma d'appel pour prévenir le Restaurant scolaire d'une absence ou d'une inscription occasionnelle :

Jour présence cantine :

Jour appel (Avant 9h00) :

Lundi ----- Vendredi de la semaine précédente

Mardi ----- Lundi

Jeudi ----- Mardi

Vendredi ----- Jeudi

Cette organisation nous est imposée par la société de restauration : Tout repas commandé est payé !

***Restaurant Scolaire : 02.51.22.80.76 avant 09h00 le jour
d'école précédent le jour du repas.
(Laissez votre message sur le répondeur)***

**Ne seront considérées comme valides uniquement les demandes passées par ce flux.
Toutes demandes passées auprès de l'école, de la garderie et par l'adresse mail du
restaurant scolaire ne seront pas prise en compte.**

Règlements :

Les règlements peuvent se faire de trois façons différentes :

- Par prélèvement automatique autour du 15 chaque mois.
- Par chèque à l'ordre du restaurant scolaire « La Bonne fourchette » à déposer dans la boîte aux lettres du restaurant scolaire dans le hall de l'école ou à la mairie de l'Aiguillon sur Vie.
- En espèces à déposer impérativement à la Mairie contre récépissé (l'appoint est obligatoire nous ne rendons pas la monnaie) .

AVANT le 15 de chaque mois.

Pour les familles souhaitant régler par prélèvements, nous vous demandons de bien vouloir joindre à votre fiche d'inscription **la demande d'autorisation de prélèvement dûment remplie et signée** ainsi que votre **Relevé d'Identité Bancaire**.

Tout changement de numéro de compte en cours d'année doit nous être signalé.

Tout rejet de prélèvement sera représenté le mois suivant majoré des frais bancaires (1€).

Pour tous paiements non encaissés, une pénalité de 10€ sera appliquée à laquelle s'ajouteront des frais de retard (10% de la somme due) sur la facture du mois suivant.

Allergies alimentaires :

Les enfants présentant une allergie alimentaire peuvent être acceptés au restaurant scolaire.

- Avec un panier repas fourni par la famille au tarif de 1,10€ par repas.
- Avec un repas spécifique fourni par le restaurant scolaire, le tarif sera imposé par la société de restauration.

Un PAI devra alors être établi par le médecin scolaire.

Merci de remplir la fiche sanitaire.

Règlement intérieur :

Tous les enfants doivent impérativement **apporter une serviette de table marquée à leur nom** et respecter le **règlement intérieur de la cantine (à retourner signé avec l'inscription).**

Visites :

En cours d'année, la possibilité vous est offerte de venir voir comment se déroulent les repas des enfants. L'accès au restaurant scolaire vous est ouvert aux heures des repas (12h00/13h00).

Nous restons à votre disposition pour plus de renseignements complémentaires et suggestions que vous souhaiteriez nous soumettre.

Nous souhaitons une bonne année scolaire à tous les enfants.

Le bureau

Portes Ouvertes de la cantine sous réserve d'autorisation. Une date vous sera communiquée ultérieurement.

Mémo restaurant Scolaire « la bonne fourchette ».

- Gwénaëlle PENNEC (Trésorière) : 06 85 46 47 79 ou labonnefourchette@outlook.fr
- Florence BARRETEAU (Responsable de la cantine) : 02 51 22 80 76

Exemplaire
à conserver

REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE



REGLES D'HYGIENE : Avant de me mettre en rang pour la cantine à 12h – 12h15



Je pense à prendre ma serviette de table



Je pense à aller aux toilettes



Je pense à me laver les mains

LE REGLEMENT :

		
LA SALLE LE MATERIEL ET MOI	J'arrive et je me déplace en MARCHANT	Je ne COURS PAS
	Je dois laisser la salle propre	Je ne dois pas jouer avec les chaises et le couvert sur la table
	Je nettoie la table lorsque mon verre tombe	Je ne dois pas lancer des choses en l'air et contre le mur.
LA NOURRITURE ET MOI	Je dois manger proprement	Je ne dois pas gaspiller la nourriture en jouant avec
	J'ai le droit de ne pas aimer certains plats mais je dois les GOUTER	Je ne mange pas avec les mains
LES AUTRES ENFANTS ET MOI	Je respecte le temps du repas en silence	Je ne joue pas avec eux pendant le repas et ne dois pas les embêter
	Je peux aider un enfant de Maternelle si besoin	Je ne me moque pas de mes camarades
	Je reste poli avec mes camarades	Je ne dis pas de gros mots
	Je parle calmement	Je ne dois pas crier
LE PERSONNEL ET MOI	Je respecte les personnes travaillant à la cantine, je suis poli(e)	Je ne dois pas répondre méchamment
	Je dois obéir	Je peux être mécontent mais obéir à l'ordre



Au retour de la cantine, je pense à me laver les mains

Si votre enfant ne respecte pas le règlement de la cantine, le personnel de la cantine pourra être amené à lui donner une punition sur place. Si le comportement de votre enfant ne s'améliore pas, vous serez convoqué en Mairie avec votre enfant afin de trouver un compromis.

Règlement fait en deux exemplaires, le ____/____/2020

Signature des parents :

Signature de l'enfant :

Exemplaire
à nous donner

REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE



REGLES D'HYGIENE : Avant de me mettre en rang pour la cantine à 12h – 12h15



Je pense à prendre ma serviette de table



Je pense à aller aux toilettes



Je pense à me laver les mains

LE REGLEMENT :

		
LA SALLE LE MATERIEL ET MOI	J'arrive et je me déplace en MARCHANT	Je ne COURS PAS
	Je dois laisser la salle propre	Je ne dois pas jouer avec les chaises et le couvert sur la table
	Je nettoie la table lorsque mon verre tombe	Je ne dois pas lancer des choses en l'air et contre le mur.
LA NOURRITURE ET MOI	Je dois manger proprement	Je ne dois pas gaspiller la nourriture en jouant avec
	J'ai le droit de ne pas aimer certains plats mais je dois les GOUTER	Je ne mange pas avec les mains
LES AUTRES ENFANTS ET MOI	Je respecte le temps du repas en silence	Je ne joue pas avec eux pendant le repas et ne dois pas les embêter
	Je peux aider un enfant de Maternelle si besoin	Je ne me moque pas de mes camarades
	Je reste poli avec mes camarades	Je ne dis pas de gros mots
	Je parle calmement	Je ne dois pas crier
LE PERSONNEL ET MOI	Je respecte les personnes travaillant à la cantine, je suis poli(e)	Je ne dois pas répondre méchamment
	Je dois obéir	Je peux être mécontent mais obéir à l'ordre



Au retour de la cantine, je pense à me laver les mains

Si votre enfant ne respecte pas le règlement de la cantine, le personnel de la cantine pourra être amené à lui donner une punition sur place. Si le comportement de votre enfant ne s'améliore pas, vous serez convoqué en Mairie avec votre enfant afin de trouver un compromis.

Règlement fait en deux exemplaires, le ____/____/2020

Signature des parents :

Signature de l'enfant :



FICHE D'INSCRIPTION POUR L'ANNEE 2020 – 2021

Merci de retourner ce formulaire dûment complété

Avec le règlement intérieur signé et l'autorisation de prélèvement bancaire (si paiement par prélèvement choisi)

ENFANT(S) INSCRIT(S)		Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3
	Nom			
	Prénom			
	Date de naissance			
	Classe			
	Régulier (Cochez les jours présents)	A compter du __/__/2020 ☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Jeudi ☐ Vendredi	A compter du __/__/2020 ☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Jeudi ☐ Vendredi	A compter du __/__/2020 ☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Jeudi ☐ Vendredi
	Occasionnel (pas de planning fixe)	A compter du __/__/2020	A compter du __/__/2020	A compter du __/__/2020
	Allergies			

FAMILLE		Responsable Légal	Autre responsable légal
	Nom / Prénom		
	Lien de parenté		
	Adresse		
	CP et Ville		
	Téléphone		
	e-mail		
	N° Téléphone Travail		

TELE CAS D'URGENCE
Le Restaurant scolaire souhaite vous informer en cas de maladies de votre enfant, merci de nous indiquer le 1 ^{er} numéro à joindre :

MODE DE PAIEMENT
☐ Prélèvement mensuel (le 15 de chaque mois à partir du 15 octobre) <i>Joindre l'imprimé d'autorisation de prélèvement accompagné d'un RIB/IBAN</i>
☐ Chèque ou espèces (à réception de la note mensuelle et à régler avant le 15 de chaque mois)

Toute inscription au restaurant scolaire est obligatoire pour tous les enfants qui fréquentent régulièrement ou occasionnellement la cantine. Aucun enfant ne sera admis à la cantine sans inscription préalable.

M. et Mme..... s'engage(ent) à régler toutes les factures dès réception ; à défaut de paiement, le restaurant scolaire « La Bonne Fourchette » se réserve le droit d'exclure vos enfants du restaurant scolaire.

Mode de facturation :

Nous envisageons la mise en place de la facturation par E-mail, veuillez cocher l'une des cases suivantes si cette solution se met en place.

☐ J'accepte de recevoir mes factures par E-mail.

☐ Je refuse de recevoir mes factures par E-mail.

Autorisation d'utilisation d'image :

En application de l'article 9 du Code Civil, des articles 226-1 et 226-8 du Code Pénal et dans le respect de la Loi « relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés » du 6 janvier 1978, M. et Mme autorisons ou ☐ n'autorisons pas de photographier, de reproduire et diffuser les photos de votre ou vos enfant(s) ci-dessus nommés dans le cadre du Restaurant Scolaire.

☐ J'accepte les conditions de l'ensemble des documents.

SIGNATURE	Responsable Légal :	Responsable Légal :
	Date : __/__/2020	Date : __/__/2020
	Signature :	Signature :

